



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12-09-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie Thérèse PLUCHON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 6 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : Mmes BILLAUD C. BRIN V. CORRE W. GAUTHIER S. HELLEUX D (arrivée à 20h30 – à partir du 2^{ème} point). PLUCHON MT. RETAILLEAU MC. ROUSIERE A. SUREAU MO.
MM. CAVOLEAU D. COUTEAU T. GAUTHIER D. GEFFARD R. GRAVOUIL J GUERIN A. LANDREAU B. MENARD J.D. MERLET A. VIGNERON L.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Ludivine ARNOUX a donné pouvoir à Madame Véronique BRIN

Monsieur Franck ENON a donné pouvoir à Monsieur Antony GUERIN

Madame Valérie THOMAZEAU a donné pouvoir à Monsieur Anthony MERLET (arrivée à 20h30 – à partir du 2^{ème} point)

Absent : Monsieur Cyril CAILLEAUD

En vertu de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Monsieur Lionel VIGNERON comme secrétaire de séance.

En préambule, Mme le Maire indique que Monsieur Franck ENON a fait part de son souhait de démissionner de son poste d'adjoint pour des raisons professionnelles. Il reste conseiller municipal. Il a adressé sa demande au Préfet de la Vendée qui a validé. Madame le Maire et les adjoints réfléchissent à une nouvelle organisation (répartition des tâches) qui sera présentée lors du prochain conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2024. **Unanimité**

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

Numéro d'ordre	Objet
DEL-2024-052	Marché de travaux pour la rénovation des salles communales sur la commune de La Gaubretière : attribution des lots 1 à 12
DEL-2024-053	SYDEV : Demande d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre de la rénovation des salles rue Jacques Forestier
DEL-2024-054	SAFER : avenant n°2 à la convention du 12/10/2015 relative à la surveillance, à la maîtrise foncière et la gestion de réserves pour le compte de la commune de La Gaubretière.
DEL-2024-055	Mise en fourrière des animaux errants
DEL-2024-056	Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal

Mme le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – rénovation d'un centre technique municipal– **validé à l'unanimité**

1- CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – RENOVATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réorganisation des Services Techniques à l'échelle communale, il convient de réhabiliter le bâtiment des Services Techniques non adapté à l'accueil des agents et de leurs activités. C'est pourquoi, la commune a décidé de faire appel à Vendée Expansion pour l'accompagner dans ce projet de l'étude de faisabilité au choix du maître d'œuvre.

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec **VENDÉE EXPANSION – SPL** pour un montant de :

- 6.400,00 € HT, pour la mission relative à la réalisation d'une étude de faisabilité.
- 4.000,00 € HT, pour la mission relative à la réalisation du programme.
- 7.600,00 € HT, pour la mission relative au choix du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Vendée Expansion – SPL.

2- MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DES SALLES COMMUNALES RUE JACQUES FORESTIER : ATTRIBUTION DES LOTS 1 A 12.

Madame le Maire rappelle que, s'agissant de la rénovation des salles communales sur la commune :

Une procédure adaptée ouverte a été lancée le 16 mai 2024. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié au journal d'annonces légales Ouest France 85 le 22 mai 2024, et la consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur www.marches-securises.fr à cette même date avec une remise des offres fixée au 17 juin 2024 à 12h00.

Pour donner suite à l'ouverture des plis, les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes ;

- Lot 1 Terrassement - Espaces extérieurs : l'entreprise DELLTRA avec un montant HT de 17 410.00 €,
- Lot 2 Désamiantage - Déplombage : l'entreprise CTCV avec un montant HT de 23 678.59 €,
- Lot 3 Démolition - Gros Œuvre : l'entreprise DEFONTAINE avec un montant HT de 86 662,14 €,
- Lot 4 Enduits extérieurs : l'entreprise BILLON SN SAS avec un montant HT de 78 622,78 €,
- Lot 5 Couverture - Zinguerie : l'entreprise BILLON SN SAS avec un montant HT de 29 113,39 €,
- Lot 6 Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie : l'entreprise MENUISERIE DES 2 RIVES avec un montant HT de 41 589,50 €,
- Lot 7 Menuiseries intérieures bois : l'entreprise JANNIERE PHILIPPE SARL avec un montant HT de 58 853,25 €,

- Lot 8 Cloisons - Isolation - Plafonds : l'entreprise CHRISTOPHE PINEAU (Au plâtre d'Antan) avec un montant HT de 110 300.00 €
- Lot 9 Carrelage - Faïence : l'entreprise SARL SEBASTIEN PINEAU avec un montant HT de 31 445,58 €,
- Lot 10 Peinture : l'entreprise BOCQUIER EURL avec un montant HT de 19 944,45 €,
- Lot 11 Electricité : l'entreprise SNGE OUEST avec un montant HT de 64 300.00 €,
- Lot 12 Plomberie - Chauffage - Ventilation : l'entreprise FAUCHET SARL avec un montant HT de 153 426,13 €,

Madame le maire précise que l'estimation s'élevait à 827 100€ HT et que le montant total des offres est de 715 345,81 € HT (soit une différence de – 111754,19 par rapport à l'estimatif).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les lots 1 à 12 aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Madame le Maire indique la première réunion de chantier aura lieu le lundi 30 septembre 2024. L'objectif est que les travaux soient terminés à la rentrée prochaine.

3- SYDEV : DEMANDE D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES SALLES RUES JACQUES FORESTIER

Madame le Maire indique que dans le cadre de la rénovation des salles rue Jacques Forestier, une demande de subvention peut être sollicitée auprès du SyDEV dans le cadre du dispositif « Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics ». Seuls les projets de rénovation énergétique sur bâtiment existant (avec ou sans extension) sont concernés par ce dispositif dans la mesure où la collectivité concernée en est propriétaire. Le programme vise à encourager la réalisation de bouquets de travaux (isolation, régulation, chauffage etc.) en vue d'améliorer significativement la performance énergétique du bâtiment.

Compte-tenu des éléments du projet déjà transmis au SyDEV, la commune pourrait prétendre à une subvention d'un montant de 38 233€ sous réserve de dépôt de dossier, d'instruction et de passage en bureau SyDEV.

Tableau financement :

Rénovation des salles communales rue Jacques Forestier			
Plan de financement			
		Estimatif HT	
Dépenses HT		Recettes HT	
Services	140 048,46 €	Etat	289 745,54 €
Travaux	824 750,00 €	Fonds Vert	289 745,54 €
Hors Marchés	1 020,00 €	Région Pays de la Loire	50 000,00 €
		DETR	0,00 €
		Fonds Pays de la Loire Investissement Communal	50 000,00 €
		Département de la Vendée	140 000,00 €
		Aide aux salles polyvalentes	140 000,00 €
		Divers	38 233,00 €
		SYDEV	38 233,00 €
		Communauté de communes	132 580,00 €
		Fonds de concours	132 580,00 €
		FCTVA	
		Totaux Subventions 67%	650 558,54 €
		Autofinancement 33%	315 259,92 €
Total	965 818,46 €	Total	965 818,46 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter cette subvention auprès du SyDEV.

4- SAFER : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 12/10/2015 RELATIVE A LA SURVEILLANCE, A LA MAITRISE FONCIERE ET LA GESTION DE RESERVES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LA GAUBRETIERE.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 18 juin 2015 (DEL-2015-044), le Conseil municipal a validé la mise en place d'une convention avec la SAFER relative à la surveillance et à la maîtrise foncière dont la date d'achèvement était fixée au plus tard le 31 décembre 2019. En septembre 2019, un avenant a été validé (DEL -2019-058) afin de proroger cette convention jusqu'au 31/12/2024. Cette convention arrivant à son terme, Mme le Maire propose de valider un second avenant permettant de proroger cette convention jusqu'au 31/12/2028.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider cet avenant.

5- MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS

Vu, le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu, le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.211-22, L.211-25 et L.211-26 ;
Vu, la délibération n°2017/039 du Conseil Municipal du 14 avril 2017 ;

En application de l'article L.211-22 du Code rural et de la pêche maritime, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. (...) Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26.» c'est-à-dire 8 jours ouvrés avant de devenir la propriété du gestionnaire de la fourrière.

Le II de l'article L.211-25 du même Code précise que « le gestionnaire de la fourrière peut garder les animaux dans la limite de la capacité d'accueil de la fourrière. Après avis d'un vétérinaire, le gestionnaire peut céder les animaux à titre gratuit à des fondations ou des associations de protection des animaux disposant d'un refuge (...), qui, seules, sont habilitées à proposer les animaux à l'adoption à un nouveau propriétaire ».

1. Convention relative à la mise en fourrière des animaux errants

La Commune étant souvent sollicitée en vue du ramassage de chiens et de chats sur son territoire, elle a identifié, depuis déjà plusieurs années, l'E.A.R.L. La Maingottière situé à SAINT-ANDRÉ-SUR-SÈVRE, comme lieu de fourrière, ainsi qu'évoqué précédemment avec la signature de conventions conformément à la délégation reçue par la délibération n°DEL-2020-029 du Conseil Municipal du 11 juin 2020.

Une fois sur place, les animaux sont pris en charge par le gestionnaire de la fourrière dans le cadre d'une convention. Celle-ci est établie pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée 3 mois avant l'échéance. Elle prévoit notamment les conditions de gestion de la fourrière privée et le montant des frais liés à la prise en charge.

Les frais de garde sont à la charge des propriétaires qui doivent les régler quand ils viennent récupérer leur animal. Néanmoins, si les animaux ne sont pas récupérés, ces frais sont facturés à la Commune.

2. Répercussion des coûts de réception, transport et gardiennage des animaux errants

Avant que les animaux ne soient pris en charge par le gestionnaire de la fourrière, il convient de recevoir au dépôt communal les animaux trouvés et amenés par des administrés ou de capturer ceux qui sont en état de divagation sur la voie publique.

Ce sont les agents municipaux de La Gaubretière qui sont chargés de toutes ces opérations qui prennent du temps et qui peuvent s'avérer dangereuses avec certains animaux.

Aussi, il est proposé de fixer des tarifs afin de facturer aux propriétaires le coût de ces interventions :

Intitulé du tarif	Montant
Frais de réception et d'accueil d'un animal au dépôt communal	30 €

A ces tarifs, il convient d'ajouter les frais de garde de l'animal à l'E.A.R.L. La Maingottière, fourrière privée, mis à la charge de la Commune lorsque les animaux ne sont pas récupérés. Ces frais sont indiqués dans le projet de convention, et actualisables chaque année : frais journaliers de pension de l'animal, vaccins, identification, déplacement de vétérinaire, visite chien mordeur...

Ces frais seront donc également répercutés aux propriétaires ne venant pas récupérer leurs animaux à condition que lesdits propriétaires puissent être identifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider cet avenant.

6- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant T.T.C.
17/07/2024		Entretien des accotements et des virages dangereux (temps estimé : 45 h).	EURL CHEVALIER (85130)	2 808,00 €
12/07/2024	DEC-2024-025	Renonciation à préempter la parcelle F 1163.		
12/07/2024	DEC-2024-026	Renonciation à préempter les parcelles A 840 et A 841.		
23/07/2024		Fournitures et produits d'entretien - Salle de Landebaudière.	PRODIM (13746)	1 485,00 €
26/07/2024		Fournitures et produits d'entretien - Ecole publique du Guémessé.	ORAPI (49480)	2 116,48 €
26/07/2024	DEC-2024-027	Redevance de dispersion des cendres dans le cimetière communal (emplacement n°B23-01/2024).		
29/07/2024	DEC-2024-028	Attribution de la concession n°853 dans le cimetière communal		
14/08/2024	DEC-2024-029	Attribution de la concession n°854 dans le cimetière communal		
19/08/2024	DEC-2024-030	Attribution de la concession n°855 dans le cimetière communal		
20/08/2024	DEC-2024-031	Renonciation à préempter la parcelle A 1373		
23/08/2024	DEC-2024-032	Fixation d'un tarif exceptionnel salle de l'Etang durant les travaux dans les salles rue Jacques Forestier (tarif repas interne d'association)		
02/08/2024		Travaux d'aménagement de sécurité rue du stade et parking skate park	DELLTRA (85130)	18 164,40 €
02/08/2024		Panneaux de signalisation aménagement sécurité rue du stade	SIGNAUX GIROD (33370)	6 114,10 €
02/08/2024		Changement ouvertures de la mairie (en partie)	AJ MENUISERIE (85130)	17 760,10 €
12/08/2024		Raccordement télécom micro crèche	VENDEE NUMERIQUE (85000)	3 403,70 €
28/08/2024		Travaux de peinture aménagement de sécurité rue du stade	MARQUAIGNE (44190)	1 782,14 €
28/08/2024		Modification du verrouillage de la porte de la salle de sports	KELIO (49300)	1 452,00 €
28/08/2024		Changement des lecteurs de badges Landebaudière et salle de sports	KELIO (49300)	7 272,00 €
03/09/2024		Contrat d'entretien annuel chauffage, ventilation, climatisation Landebaudière + Mairie	OUVREARD (85500)	4 999,58 €
06/09/2024		Entretien annuel chauffage de l'école publique	SAVEC (49300)	1 464,00 €
06/09/2024		Fournitures scolaires	SAVOIRS PLUS (49320)	3 050,17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de ces décisions.

La séance est levée à 21h50

Questions diverses

Prochain conseil municipal :

- 17 octobre 2024
- 14 novembre 2024 (modification date conseil d'octobre : mardi 12 ou jeudi 21 novembre à confirmer)
- 12 décembre 2024
- 16 janvier 2025

Date à retenir : cérémonie des vœux 2025 = vendredi 17 janvier 2025.

Dates des prochaines commissions :

- CCAS : jeudi 19/09 à 18h
- Commission Culture : jeudi 3/10 à 18h30
- Commission Enfance, jeunesse, Affaires Scolaire : jeudi 3/10 à 19h30. Dans le cadre d'un projet « déco de Noël » avec les enfants du CME, une rencontre est fixée le samedi 12 octobre (à confirmer).
- Commission Finances : mardi 8/10 à 18h
- Troc des plantes : en novembre date à fixer. Une réunion de préparation est prévue le 19/09.
- Mouvements de personnels : accueil de 2 nouveaux agents au sein des Services Techniques le 2/09 Maud ANSQUER et Noam ROUSSELEAU et Charles MEURICE au 1^{er} octobre. Départ de Raphaël ROUSSEAU au 4/10.
- Culture : lettre d'infos octobre (distribution week-end du 12/13 octobre), Joséphine (samedi 5 octobre), Bibliothèque (travail sur le projet culturel de la commune).
- Urbanisme : Point lotissement Les Hauts de la Salette (bilan au 12/09 : 23 lots pré-réservés, 8 engagements et 4 PC déposés).
- Bâtiments : démarrage rue Jacques Forestier, 1^{ère} réunion technique faisabilité (bilan des diagnostics) pour les Services Techniques et le Pôle Jeunesse.
- Voirie : Point travaux assainissement, programme travaux de voirie. Une réunion de travail relatif au projet d'aménagement de l'entrée d'agglo rte de la Verrie aura lieu d'ici la fin du mois.
- Affaires scolaires : point sur la rentrée, CME et Passeport du Civisme (remise des passeports le 5/11)

- Vie associative : Gaubretrail (15/09) = recherche des bénévoles

- Monsieur Jean-Daniel MENARD fait part au conseil d'une demande de Monsieur Joël GUERIN, originaire de La Gaubretière, qui a été touché par le destin tragique d'Auguste PAQUET (1914-1945). Depuis plus de 25 ans, il a effectué des recherches sur sa famille et retrouvé des photographies. En ce 80 ème anniversaire de la Libération, il demande du Conseil Municipal, s'il serait possible d'apposer sur la commune une plaque commémorative en son nom, afin d'honorer. Il est décidé par les élus que cette demande doit être étudiée en lien avec l'association « Terre d'Histoire ».

- Autre demande : quid de la rénovation de la Vierge à l'enfant, sujet évoqué au début des études de la rénovation de l'église. Ce sujet a en effet été mis en stand-by : à réétudier.

Le Maire,
Marie Thérèse PLUCHON



Le secrétaire de séance
Lionel VIGNERON